



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 05 Avril 2018

Question n°8

**Compte Administratif 2017 et Compte de Gestion 2017**

L'an deux mille dix-huit, le **05 Avril 2018** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Mars 2018

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Éric PARROT, Eliane FARNY.

**Etait représenté** : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

**Avait donné procuration** : Jean-Luc ANDERHUEBER à Éric PARROT, Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Didier SANSIG à Eliane FARNY.

**Etaient Excusés** : Christophe GEORGES, Patrick MIESCH, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU

**Etaient Absents** : Michel TRITRE

Secrétaire de séance : Catherine METRAL

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	24

Vote		
Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Date de Convocation : 26 Mars 2018

Date d'affichage : 13/04/2018

## DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du 21 Mars 2017 instaurant Monsieur EHRET comme premier Vice-Président du SICTOM en charge de la communication, la prévention et les Finances,

Considérant que Patrick MIESCH, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Emile EHRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### Section Fonctionnement :

Dépenses : 6 361 277,32 €  
Recettes : 8 759 696,24 €  
Résultat : 2 398 418,92 € (excédent)

### Section Investissement :

Dépenses : 578 479,99 €  
Recettes : 654 756,06 €  
Résultat : 76 276,07€ (excédent)  
Reste à Réaliser : - 2 797,62 €

- constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs de l'exercice 2017 tels que résumés ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

  
Emile EHRET

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le

10/09/2018

13/09/2018